



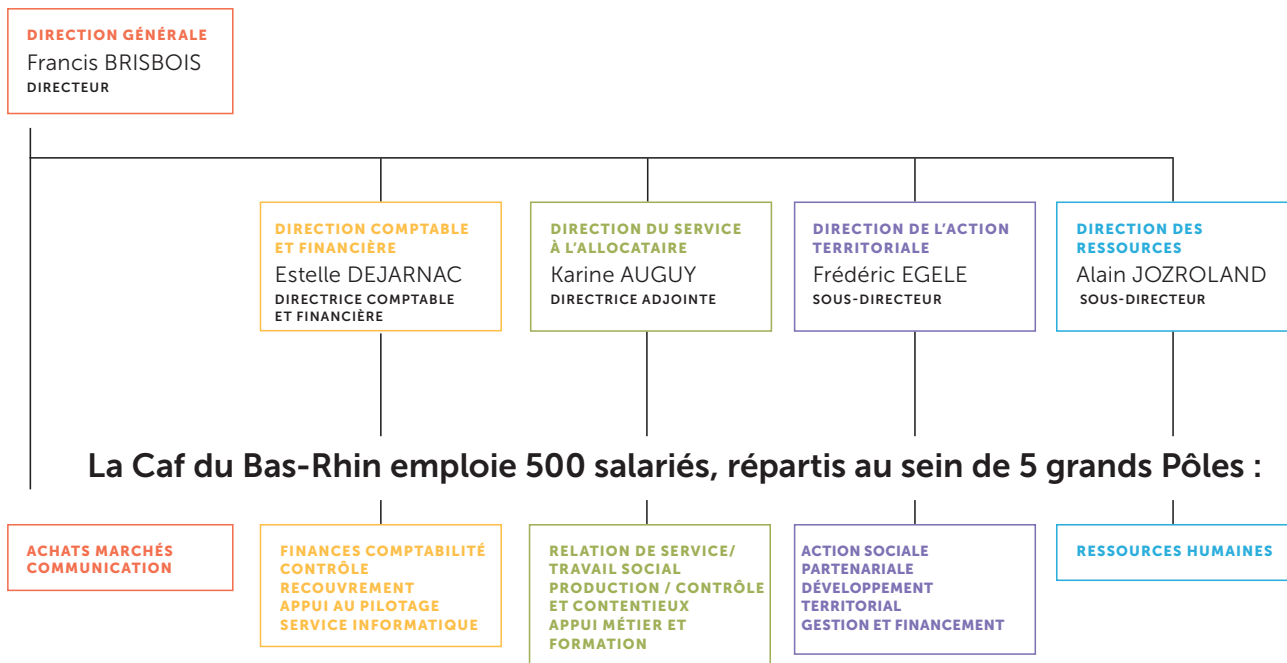
2025

**NOTRE ORGANISATION
UNE CAF RESPONSABLE**



01

Notre organigramme



Les ressources humaines, quelques données

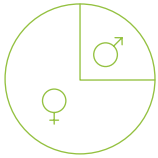


Effectif au 31/12/2025 :

516 dont 33 CDD

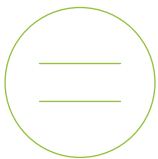
Nombre de recrutements en 2025

97 CDD et 15 CDI



Répartition du personnel par sexe :

92 hommes et 424 femmes



Index de l'égalité professionnelle :

**En 2025, la Caf du Bas-Rhin
a obtenu la note de 98/100**

L'index de l'égalité professionnelle se compose de 5 grands critères qui évaluent l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100.



Organisation du temps de travail :

17,24% de l'effectif en temps partiel (soit 89 agents)



Salariés bénéficiant de télétravail :

84,11% (soit 434 agents)

Les salariés choisissent entre deux formules (1, 2, ou 3 j de télétravail par semaine ou un forfait annuel).



18 120,5 h
de formation en 2025

62,02%

des agents ont eu accès à au moins 1 formation

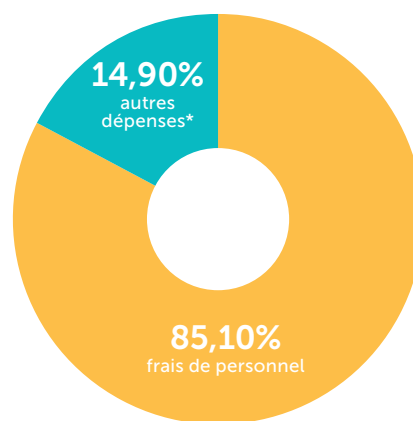
03

Budget

Frais de fonctionnement et d'investissement de
Gestion Administrative au titre de 2025 :

36 865 488 €

soit **2,39%** du total des dépenses versées
aux allocataires et partenaires
par la Caf du Bas-Rhin
en 2025 (1,51 milliard d'euros).



RÉPARTITION DES COÛTS DE GESTION

*Autres dépenses: formation, frais de déplacement, affranchissement, entretien et fonctionnement des bâtiments.

04

L'activité du Conseil d'Administration et des commissions

Rôle et missions

Le Conseil d'Administration détermine dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la CNAF et l'Etat, la politique générale de la CAF. Il vote le budget commun de gestion et le budget d'Action Sociale dans le respect des enveloppes nationales. Il désigne en son sein des administrateurs appelés à siéger dans les commissions internes ou à représenter la Caisse dans les instances extérieures.

Décisions

En 2025, le Conseil d'Administration a tenu 4 séances ordinaires et 1 séance exceptionnelle. Ses décisions les plus marquantes sont :

- Approbation des comptes de la Caisse pour l'exercice 2024 et affectation du résultat de la gestion de l'action sociale
- Votes relatifs à la situation du FSL de la CeA
- Vote des Budgets communs de gestion rectificatif et du budget d'action sociale rectificatif pour l'exercice 2025
- Vote des budgets communs de gestion initiaux et du budget initial d'action sociale pour l'exercice 2026
- Approbation du règlement intérieur d'action sociale - aides individuelles (RIAS) ainsi que du règlement intérieur des aides financières collectives (RIAFC)

Le Conseil d'Administration a tenu sa séance du 13 mars 2025 «hors les murs», répondant à l'invitation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Cette séance a comporté une présentation des réalisations partenariales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui lie ce territoire à la CAF, ainsi que des échanges entre membres du CA et élus locaux.

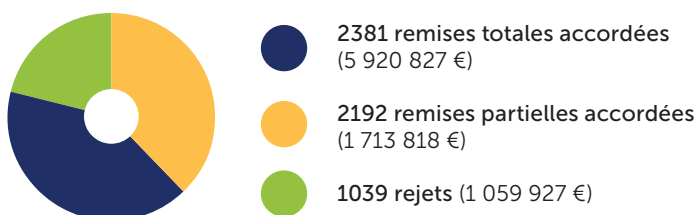
La Commission de Recours Amiable

La Commission de Recours Amiable examine les contestations émises par les allocataires sur le fondement des textes applicables et étudie les demandes de remises de dettes en prenant compte de la précarité de la situation du débiteur.

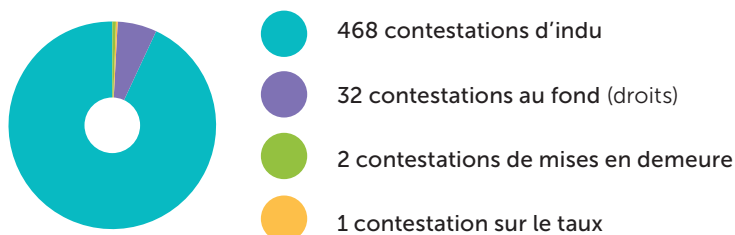
Onze séances ont eu lieu en 2025 au cours desquelles 5 612 dossiers de demandes de remises de dettes ont été examinés.

Les contestations ont donné lieu à 12 accords (dérogations en matière de surpeuplement) et 492 rejets (validation de la bonne application des textes).

NOMBRE DE DEMANDES DE REMISES DE DETTES EN 2025 (5 612)



NOMBRE DE CONTESTATIONS SOUMISES EN 2025 (504)



La commission des pénalités

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, la commission des pénalités apprécie, la responsabilité éventuelle de la personne dans la réalisation des faits reprochés et émet un avis sur une possible pénalité et son montant. La décision définitive est prise par le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

NOMBRE DE DOSSIERS SOUMIS EN 2025 (100)



La commission est saisie automatiquement par le Directeur pour avis dès lors que le préjudice est supérieur à 4 Plafonds Mensuels de la Sécurité Sociale (PMSS) (15 700 € au 1^{er} janvier 2025).

La commission s'est réunie 10 fois en 2025 et a permis l'examen de 100 dossiers (98 en 2024).

Au total, l'organisme a prononcé 498 pénalités sur le préjudice total de 7 422 865 €.

La Commission des Pénalités a été amenée à se prononcer sur 20 % des dossiers ayant donné lieu à une pénalité (contre 15% en 2024) ; ces dossiers représentent près de 40 % du préjudice global subi par la Caf.

Le montant de la pénalité a été maintenu pour 99 dossiers. Une diminution de la pénalité a été retenue pour 1 situation.

Il n'y a eu aucun abandon de pénalité au profit d'un avertissement.

La Commission d'Action Sociale

Les attributions de la Commission d'Action Sociale sont :

1. La préparation du budget d'action sociale et des orientations d'action sociale déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale et le règlement intérieur des aides financières collectives soumis au vote du Conseil d'Administration ;
2. L'examen et l'octroi des demandes éligibles au financement d'action sociale, à l'exclusion de celles relevant de la Commission des Aides Individuelles ; les agréments ne relevant pas de la Commission de l'Animation de la Vie Sociale ainsi que les demandes de remises d'indus formulées par les partenaires bénéficiaires.

Décisions

En 2025, la commission s'est réunie 5 fois, dont une commission dédiée au dispositif local « Été loisirs ».

Les décisions les plus marquantes de la commission sont :

- Les évolutions 2025 relatives au Règlement Intérieur d'Action Sociale – aides individuelles
- Le financement de 134 places de crèches supplémentaires à hauteur de 1 824 832 € par le biais du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)
- Le financement de la modernisation des équipements d'accueil de jeunes enfants à hauteur de 1 703 037 €
- Le soutien à 19 projets de création ou restructuration/extension d'alsh cofinancés à hauteur de :
 - > 540 000 € dans le cadre du fonds national d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs sans hébergement (2 projets)
 - > et 3 520 943 € au titre de l'aide locale
- Le financement d'un plan d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité d'accueil dans l'ensemble des équipements de la communauté de communes Hanau-La Petite Pierre

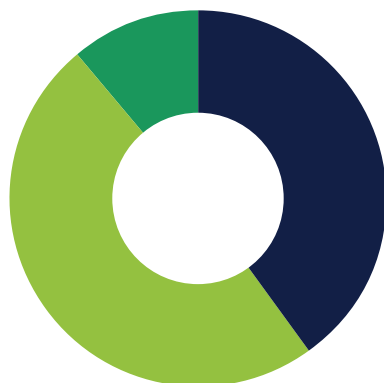
dans le cadre du service public de la petite enfance

- Le soutien à la création d'un lieu ressources parentalité à Schirmeck
- Des aides exceptionnelles aux structures en difficultés, conditionnées à la mise en place d'un plan d'actions visant la pérennisation des structures pour :
 - > 3 établissements d'accueil des jeunes enfants, pour un montant total de 244 030 € ;
 - > 3 structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux) pour un montant total de 39 892 € au titre du fonds d'aide exceptionnel pour les structures d'animation de la vie sociale en difficulté (FAE AVS).
- Le déploiement d'un appel à projets « poste de référent Handicap » permettant la mise en place d'une fonction de référents handicap qui vient en prolongement de l'action des centres ressources handicap au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh),
- Le renouvellement d'agrément de relais petite enfance, prestations

de service jeunes, foyers de jeunes travailleurs

- La reconduction de l'appel à projets « été loisirs » : 18 projets pour un financement total de 208 958 €
- La mise en œuvre de nouvelles expérimentations en matière de partenariat avec :
 - > La Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) pour des actions d'accompagnement à destination des responsables des Relais petite enfance (13 510 €)
 - > Le Réseau Passerelle (15 000 €) et l'UFCV pour son dispositif Evasion Handicap Famille (15 000 €) dans le cadre des aides aux vacances des familles bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- La poursuite du soutien au Soliguide par l'association Solinum, projet qui s'inscrit dans la lutte contre le non-recours. Ce partenariat vise à améliorer la visibilité des dispositifs de la Caf, à outiller les agents de la Caf dans l'orientation des publics fragiles et à faciliter l'identification des partenaires de la Caf

Au total, la commission d'action sociale a attribué en 2025, 16 340 100 € d'aides individuelles et collectives (sur dotation socle et fonds nationaux investissement). Ces aides viennent s'ajouter aux prestations de service versées aux gestionnaires d'équipements (crèches, centres sociaux, accueils de loisirs, ...).

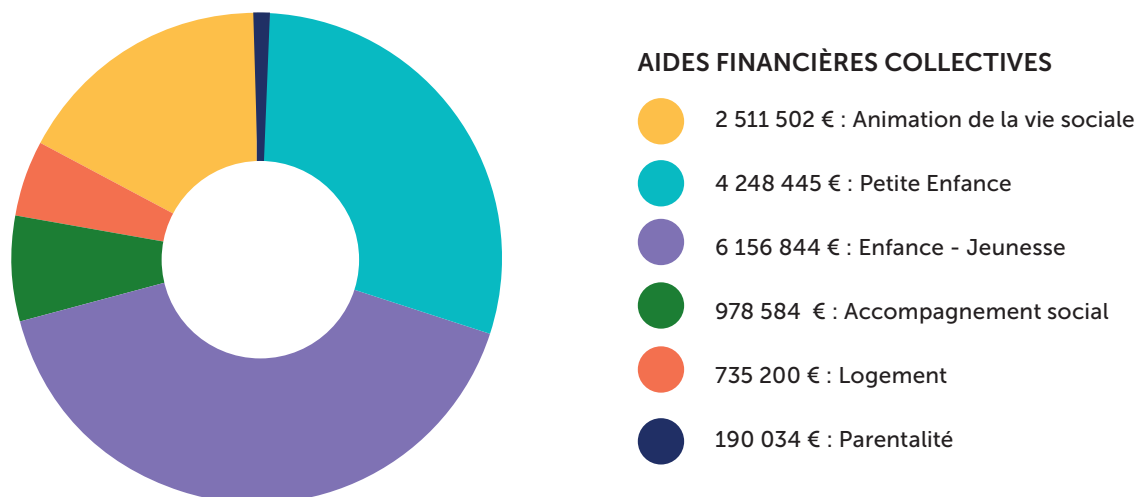


Les aides financières individuelles financées sur dotation socle dont le montant en 2025 s'élève à 3 297 287 € se répartissent comme suit :

AIDES INDIVIDUELLES - FONDS LOCAUX

- 1 689 277,62 € : aides aux vacances
- 1 263 283,53 € : prêts d'équipement logement
- 344 725,35 € : projets familles

Les aides collectives dont le montant s'élève à 13 042 813 € se répartissent comme suit :



Les aides collectives comportent les subventions d'investissement sur fonds locaux et nationaux ainsi que les subventions de fonctionnement décidés lors des 5 instances 2025.

La Commission d'Animation de la Vie Sociale

La Commission d'Animation de la Vie Sociale :

- examine les projets des centres sociaux, les projets collectifs familles et les projets d'espaces de vie sociale
- dispose d'une délégation concernant les décisions d'agrément (accords, refus, non renouvellements, suspensions) des centres sociaux, des projets d'animation collective familles (complémentaires aux projets des centres sociaux), des espaces de vie sociale.

La commission de l'animation de la vie sociale s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2025.

Elle a également décidé :

- de renouveler les agréments de 9 centres sociaux, 13 espaces de vie sociale et de 8 projets d'animation collective familles,
- de prolonger les agréments de 1 centre social, 2 espaces de vie sociale et de 1 projet d'animation collective familles.

La Commission des Aides Individuelles

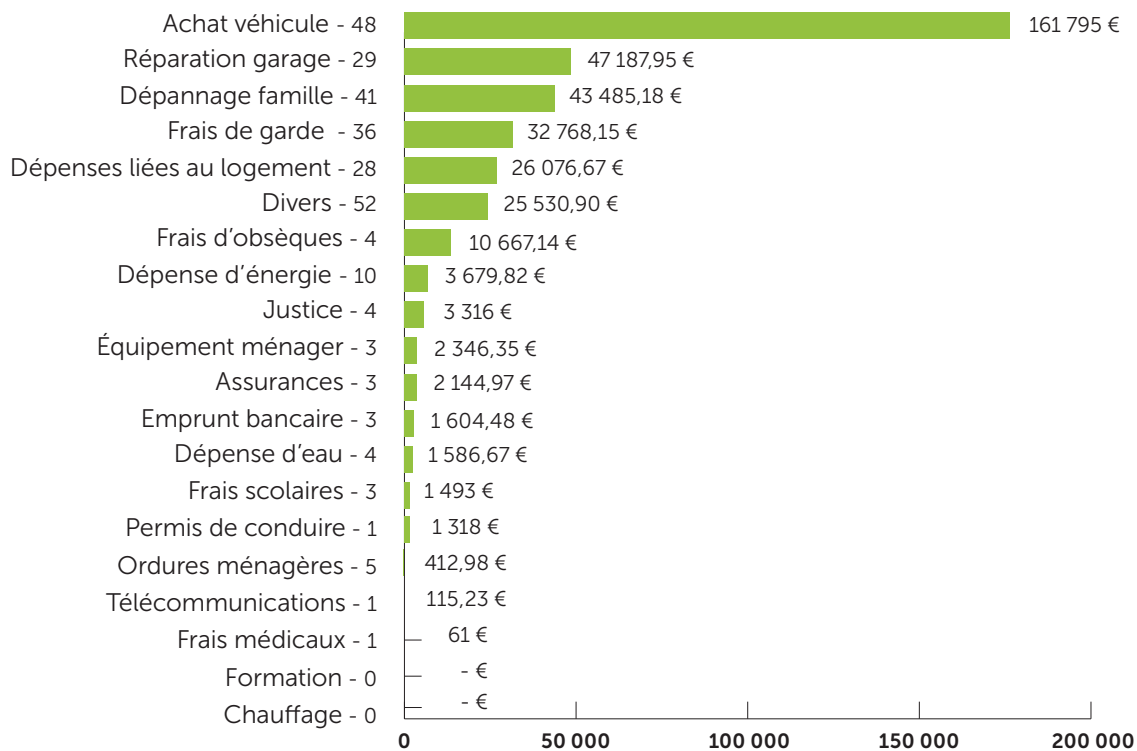
La Commission des Aides Individuelles dispose d'une délégation du Conseil d'Administration pour l'examen des demandes d'aides individuelles (Aide au Projet Familial).

Douze commissions ont eu lieu durant l'année.

Les aides au projet familial pour l'année 2025 représentent au total 246 demandes traitées :

- 217* demandes ont obtenu un accord :
- > 79 dossiers (montant supérieur à 1 500 € ou demandes atypiques) ont été présentés à la commission.
- Le montant des aides accordées par la commission s'élève à 240 211,99€ (245 476,50€ en 2024).
- Le montant moyen accordé par aide est de 3120€.
- > 140 dossiers ont été traités dans le cadre d'une délégation donnée au Directeur.
- Le montant des aides accordées au titre de cette délégation s'élève à 125 377,50 € (134 765,52€ en 2024).
- Le montant moyen accordé par aide est de 896€.
- 29* demandes se sont vues opposer un refus : 16 dans le cadre d'une Commission et 13 par délégation.

**certains de ces dossiers avaient été déposés en 2024 mais n'ont été présentés pour décision qu'en 2025.*



La commission des marchés

La commission des marchés est composée de cinq administrateurs titulaires et de cinq suppléants. Le Directeur et la Directrice Comptable et Financière de l'organisme, ou leurs représentants, participent aux délibérations de la commission avec voix consultative. Un représentant de l'autorité de tutelle peut assister à la commission avec voix consultative.

La commission des marchés attribue les marchés ou accords-cadres dont l'estimation financière est supérieure aux seuils communautaires, à savoir 143.000 € HT pour les fournitures, services et prestations intellectuelles, et 5.538.000 € HT pour les travaux.

Le développement des marchés et accords-cadres mutualisés portés par l'UCANSS et la CNAF réduit le nombre de procédures pour lesquelles la commission des marchés est compétente.

La Caf du Bas-Rhin a joué au cours de l'année 2025 un rôle moteur dans la mutualisation régionale des achats, qui figure parmi les objectifs de la COG en cours, en attribuant, en tant que coordonnateur de groupements de commandes, 3 accords-cadres passés pour le compte d'une dizaine d'organismes de la région Centre-Est portant sur les segments d'achats suivants :

- Fourniture de consommables et fournitures d'hygiène
- Fourniture de consommables et petits équipements informatiques
- Fourniture d'équipements et mobiliers ergonomiques

La commission des marchés de la Caf du Bas-Rhin était compétente pour ces trois attributions.

Les trois autres marchés seront également attribués par la commission des marchés en 2025.

Une Caf responsable & durable

Une année de poursuite des travaux sur le pilotage de la RSO

La décision en 2024 d'adosser la démarche RSO à la cartographie des processus s'est traduite par la mise à disposition en 2025 d'une grille de reporting sur les différentes thématiques de la RSO aux pilotes de processus pour leur permettre d'élaborer le bilan de leur processus au regard de la RSO et de se projeter sur l'année suivante. Cet outil facilite par ailleurs la complétude de l'outil institutionnel de reporting sur le sujet : PERL'S.

Une année de réflexion sur la mobilité douce

La mobilité douce aura été le thème phare de la démarche RSO en 2025. Engagée dans une démarche de labellisation « Employeur Pro-Vélo » depuis 2024, la Caf du Bas-Rhin a obtenu le niveau OR du label en novembre 2025. Ce projet a été l'occasion de mettre en œuvre des actions sur le sujet :

- Augmentation du nombre d'arceaux
- Installation d'une borne à outils
- Réalisation de formations sur le thème de la sécurité à vélo.

Une année mise à profit pour limiter notre impact environnemental

Plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'année 2025 pour limiter l'impact environnemental de nos activités : opération e-cleaning weeks, verdissement du parc automobile, redimensionnement des onduleurs du siège.

Deux agents en charge d'activités à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet de serre (immobilier et achats informatiques) ont été formés à la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre. Les objectifs sur le sujet sont de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre du siège de l'organisme et d'intégrer la question des émissions dans les prises de décisions.

Une année de poursuite des actions au profit de la QVT et de la santé au travail des collaborateurs

Au cours de l'année 2025, plusieurs aménagements, conçus en mode participatif dans le cadre du projet d'entreprise, ont vu le jour sur le site du siège :

- Aménagement de la terrasse en toiture de la salle du CA
- Création de deux boxes dans les locaux pour les temps de pause et les réunions informelles
- Remise en concurrence portant sur l'offre des distributeurs automatique intégrant le sujet de la nutrition.

L'opération de construction de l'agence de HautePierre ouverte en 2025 a également été l'occasion de faire des locaux un levier pour la QVT.

Et toujours les achats responsables...

Axe historique de sa démarche Développement durable, la Caf du Bas-Rhin a poursuivi son action sur sa responsabilité économique. Au cours de l'année 2025, la Caf du Bas-Rhin a profité de son rôle de coordinatrice de groupements de commandes sur trois segments d'achats pour promouvoir l'achat responsable auprès des organismes adhérents. A titre d'exemple, l'accord-cadre régional portant sur la fourniture de produits d'hygiène comprend une grande part de produits écolabellisés.





Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

22 route de l'hôpital
67092 Strasbourg cedex

www.caf.fr